



Commission
Locale d'Information
de la Centrale de Civaux



Newsletter de la CLI – N°2

Février 2020

ACTUALITES : ELEVATION BREVE DE LA CONCENTRATION DE TRITIUM DANS LA LOIRE : OU EN EST-ON ?

Rappel des faits

Le 18 juin 2019, l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest), laboratoire agréé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) relevait dans son rapport qu'une des mesures de concentration de tritium dans la Loire à la hauteur de Saumur, effectuée le 21 janvier 2019 indiquait un taux anormalement élevé : 310 Bq/L. L'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) publiait le 17 octobre une mise au point sur les résultats de son enquête. Un émoi justifié ? Certes car le tritium est un isotope radio-actif de l'hydrogène et que, s'il est présent à l'état naturel, il fait aussi partie des rejets liquides et gazeux des centrales nucléaires qui sont strictement encadrés par la réglementation. L'IRSN exerce d'ailleurs une surveillance à proximité des installations nucléaires et sur les cours d'eau en aval (Vienne, Loire). Est-ce une erreur de mesure ? Cette explication n'est pas retenue : ce serait contraire au principe de précaution. En outre, le laboratoire qui a effectué le prélèvement (ACRO) est agréé par l'ASN. Un rejet excessif pourrait-il venir d'une des deux centrales nucléaires d'amont : Civaux ou Chinon ? Ou d'une autre source de rejet ? Aucun dosage effectué en aval des centrales ne rendait alors plausible un tel résultat à Saumur où la concentration attendue était cinq fois moindre. L'analyse des rejets des centrales n'indiquait aucun rejet inhabituel antérieur précédant ce pic fluvial de radioactivité.

Aucune autre source industrielle de rejet n'a été identifiée. Un écart aussi important entre un des dosages ponctuels du 21 janvier et des dosages correspondant à des moyennes horaires ou journalières est-elle possible ? Si un tel écart est possible, son amplitude serait, selon l'IRSN, tout à fait inhabituelle. Est-il possible que le tritium rejeté par les centrales tarde à se mélanger à l'eau donc à se diluer de manière homogène ? En principe tout doit être fait pour une dilution rapide du tritium rejeté pour aboutir à ce qui est appelé le "bon mélange". Mais un retard de dilution ne peut être écarté. Il ne pourrait pas concerner Civaux dont les rejets devraient être homogénéisés au niveau de la confluence de la Vienne et de la Loire. Par contre, s'il avait existé un retard d'homogénéisation, il ne pourrait concerner que Chinon. Comme on le voit, aucune explication certaine ne pouvait être retenue. Il est important de constater que l'IRSN estimait nécessaire la poursuite de l'enquête et le déploiement de campagnes de mesures « dans des conditions aussi proches que possible que celle ayant conduit au résultat de 310Bq/L à Saumur ».

Communication à La CLI de Madame Hermine Durand, cheffe de la division de Bordeaux de l'ASN

Ce 17 février 2020, la cheffe de division de Bordeaux de l'ASN a souhaité « informer la CLI de Civaux des actions menées par l'ASN à la suite de la mesure anormale de tritium dans la Loire relevée par l'ACRO en janvier 2019, en aval de 5 centrales nucléaires dont la centrale de Civaux ».

L'ASN rappelle que « Parmi les 86 mesures effectuées par l'ACRO dans les eaux de rivière, toutes sont inférieures à la référence de qualité de 100 Bq/L, à l'exception d'une valeur de 310 Bq/L relevée lors d'un prélèvement effectué à Saumur le 21 janvier 2019. La valeur de 100 Bq/L n'est pas une limite sanitaire mais fixe le seuil à partir duquel des investigations doivent être menées. L'OMS

(Organisation Mondiale de la Santé) recommande, pour sa part, une limite sanitaire de 10 000 Bq/L pour le tritium dans l'eau de boisson, à considérer en cas de consommation permanente de l'eau (730 L/an pour un adulte).

L'ASN a mené des investigations, en lien avec l'IRSN, afin de comprendre l'origine de cette concentration en tritium relevée par l'ACRO :

- Le 21 juin 2019, l'ASN a mené une inspection inopinée de la centrale nucléaire de Chinon afin de contrôler les dispositions de maîtrise des rejets d'effluents liquides prises par l'exploitant, en particulier pour ce qui concerne les opérations de rejets effectuées dans la période précédant le prélèvement ayant donné lieu à la valeur anormalement élevée. Lors de cette inspection, aucune anomalie importante susceptible d'être à l'origine d'un rejet non maîtrisé n'a été détectée.
- L'ASN a également analysé une nouvelle fois les registres réglementaires remis par EDF ; elle n'a relevé aucune anomalie concernant les modalités de rejets des centrales concernées sur la période considérée. Les calculs de dilution font état d'une activité moyenne de 60 à 80 Bq/L en aval de la confluence Vienne/Loire le 21 janvier 2019.
- L'ASN a également interrogé les autres exploitants d'installations industrielles détentrices de sources de tritium et échangé avec son homologue pour la Défense (ASND) et la Direction générale de la santé.
- L'IRSN a procédé à la modélisation de la dispersion des rejets effectués en janvier 2019 à l'aval des 5 centrales concernées. La valeur maximale obtenue à Saumur est d'environ 80 Bq/L. Les études menées par l'IRSN ne permettent pas à ce jour d'expliquer la concentration de 310 Bq/L relevée à Saumur ».

L'ASN a par ailleurs transmis au collectif SDN (Sortir du Nucléaire) Loire & Vienne (dont fait partie l'ACEVE, membre de la CLI), en réponse à son courrier du 24 décembre 2019, les registres de rejet des CNPE concernés ainsi que des éléments relatifs au cadre réglementaire des rejets de tritium dans l'environnement ».

La Cheffe de division précise que « l'ASN poursuit son travail d'instruction, en lien avec l'IRSN. La réalisation d'une nouvelle campagne de mesure dans la zone concernée est notamment prévue, la date restant à fixer afin d'avoir des conditions de débit de la Loire pas trop éloignées de celles de janvier 2019. Ainsi, la campagne pourrait se dérouler à l'hiver prochain (voire à l'été prochain). Certaines modalités pratiques sont toujours en cours de discussion, notamment le fait de savoir si l'ACRO et le réseau de préleveurs citoyens accepteraient de participer à la campagne.

Quoi qu'il en soit, l'ASN est favorable à organiser une grande réunion au printemps dans les environs de Saumur afin de présenter le dispositif retenu pour la nouvelle campagne de mesure.

Ce rassemblement sera également l'occasion de présenter, de manière plus précise, la manière dont EDF effectue ses rejets, sujet qui semble particulièrement intéresser les membres des CLI. En tant que garantes du relais d'information, les 4 CLI de la Loire et la CLI de Civaux seront bien entendu invitées à cet événement. Cette réunion pourra enfin être l'occasion d'échanger sur la manière d'associer plus étroitement les CLIs à cette campagne (participation aux prélèvements ? diffusion d'informations via le site internet et les publications papier ? contact avec les élus ?...) ».

La CLI de Civaux, conformément à sa mission d'information et de transparence et en réponse aux suggestions de l'ASN, poursuivra son fil d'actualités, débuté dans le précédent numéro de la Lettre de Civaux.

La Cli de Civaux est une instance indépendante créée le 17 décembre 1981 par arrêté préfectoral suivant la circulaire ministérielle Mauroy du 15 décembre 1981 instituant des commissions locales d'information auprès des centrales nucléaires.

Directeur de publication : Roger Gil